



RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

EXERCICE 2018

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| <i>Introduction</i> | 3 |
| PREMIERE PARTIE : LE SICSEF | 4 |
| <i>Présentation générale</i> | 5 |
| <i>Présentation des comptes de l'exercice 2018</i> | 11 |
| <i>Activités du Syndicat en 2018</i> | 14 |
| DEUXIEME PARTIE : L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR | 19 |
| <i>Organisation du service</i> | 20 |
| <i>Indicateurs techniques</i> | 24 |
| <i>Indicateurs économiques – la vente de chaleur</i> | 33 |
| <i>Indicateurs financiers : le compte d'exploitation</i> | 35 |
| Conclusion | 37 |
| <i>Annexes</i> | 38 |

INTRODUCTION

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, le président du SICSEF adresse aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat, accompagné du compte administratif adopté par le comité syndical.

Le présent rapport dressera donc la situation des comptes du SICSEF et les actions menées au cours de l'exercice 2018 ainsi que les principales caractéristiques de l'exécution du service.

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, créé en 1973 pour la gestion du réseau de chaleur sur les trois communes, délègue l'exécution du service à la société SEFIR, filiale du groupe Engie Réseaux.

Un contrat de délégation de service public, adopté le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, décrit l'ensemble des engagements et droits du délégataire et du syndicat. Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2011, six avenants ont été négociés entre les parties.

Le compte administratif 2018 du SICSEF a été adopté par délibération du comité syndical, le 20 mars 2019.

Au 31 décembre 2018, le réseau de chaleur alimente, en chauffage et en eau chaude sanitaire, 6 812 logements, huit groupes scolaires, un lycée, deux centres culturels, deux équipements sportifs et la Mairie de Franconville.

La chaleur est produite au moyen d'une chaufferie biomasse en service depuis le mois de janvier 2014, trois centrales de production alimentées au gaz ainsi qu'une installation de cogénération située sur le site de production des Logis Verts.

Les investissements réalisés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public, la rénovation de la cogénération, le maillage du réseau de distribution, la construction de la chaufferie biomasse, s'inscrivent dans la volonté d'amélioration des performances énergétiques du réseau de chaleur du SICSEF.

Les grandes orientations définies consistent à réduire notre impact sur l'environnement, améliorer les conditions de service pour les usagers, tout en maintenant un niveau de compétitivité élevé.

Le SICSEF est engagé dans une démarche de développement du réseau de chaleur ainsi que de renforcement de l'accompagnement auprès des usagers sur les questions énergétiques.

De plus, en 2016, le SICSEF a engagé le schéma directeur des réseaux de chaleur qui a permis de définir le potentiel de développement de la solution réseau de chaleur par le développement des réseaux existants et la création de nouveaux réseaux sur le territoire des quinze communes de la communauté d'agglomération du Val Paris.

Ainsi en 2018, le SICSEF a lancé une étude de faisabilité pour l'extension et/ou la création de réseau de chaleur, venant confirmer potentiellement les projets identifiés lors de la réalisation du schéma directeur.

PREMIERE PARTIE : LE SICSEF

PRESENTATION GENERALE

PRESENTATION DES COMPTES

ACTIVITES DU SICSEF

PRESENTATION GENERALE

Création du SICSEF

Le SICSEF constitue une structure intercommunale, créé en 1973 par délibérations des trois communes membres : Sannois, Ermont et Franconville.

Le SICSEF assure la gestion des installations de production et de distribution de chaleur, pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 6 812 logements et d'équipements publics, groupes scolaires et équipements sportifs, administratifs et culturels. Le siège du SICSEF est basé en Mairie de Franconville.

Statuts et compétences

Statuts

Par arrêté ministériel du 19 mars 1964, la ZUP a été créée sur une partie des territoires de Sannois, Ermont et Franconville.

Par arrêté préfectoral du 19 avril 1973, le Syndicat Intercommunal pour l'exploitation du chauffage collectif dans le cadre de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville a été créé.

Par arrêté préfectoral du 24 octobre 1997, le siège social de la SASEF (Société d'Aménagement de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville) est transféré à la mairie d'Ermont.

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2009, le siège social du SICSEF est transféré à la mairie de Franconville.

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2010, la dénomination du Syndicat devient *Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois – Ermont – Franconville*. En conséquence, les compétences du SICSEF, initialement limitées au périmètre de la ZUP, s'étendent aux limites communales des trois communes.

Par délibération du 1^{er} juillet 2015, les statuts ont été modifiés pour permettre au syndicat d'engager des études sur la solution réseau de chaleur au sein et en dehors de son périmètre de compétences.

Compétences

Le Syndicat a pour objet d'assurer l'exploitation du chauffage collectif et de la production d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

En conséquence, le SICSEF est compétent pour :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein ou hors de son périmètre ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Patrimoine

Le SICSEF est propriétaire des installations du réseau de chaleur, nécessaires à l'exécution du service.

Au 31 décembre 2018, ces installations comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur, dont une chaufferie biomasse,
- un réseau de distribution constitué de canalisations souterraines de 12,5 km,
- 72 postes de livraison, appelés sous-stations.

Les principales caractéristiques des centrales de production sont les suivantes :

| Centrale de production | Puissance installée | Nombre de sous-station | Nombre de logements |
|--------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|
| Fontaine Bertin | 15 MW | 18 sous-stations | 2 209 logements |
| Fossés Trempés | 24 MW | 23 sous-stations | 2 065 logements |
| Logis Verts | 26 MW | 30 sous-stations | 2 544 logements |
| Les Montfrais (Biomasse) | 10 MW | Alimentation globale | Alimentation globale |
| Total | 75 MW | 72 sous-stations | 6 818 logements |

Le patrimoine raccordé

Le plan du réseau de chaleur est en annexe 1 du présent rapport.

Au 31 décembre 2018, le réseau de chaleur du SICSEF alimente 6 818 logements répartis sur les trois communes ainsi que 18 bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs ou culturels).

| | Gestion | Bâtiment | Maître d'ouvrage | Nb. de lgmts | Année |
|--------|----------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------|------------|
| Ermont | Cop | Résidence de la Nouvelle Commanderie | Nexity | 221 | Historique |
| | Cop | Résidence des Templiers | Cabinet SERGIC | 150 | Historique |
| | Bât. Pub | Groupe Scolaire Alphonse Daudet | Ville d'Ermont | | Historique |
| | Cop | Résidence de Cernay | Foncia Vexin | 76 | Historique |
| | Cop | Résidence de la Croisée | Foncia Vexin | 76 | Historique |
| | Cop | Résidence de l'Ancienne Commanderie | SCI Ancienne Commanderie | 123 | Historique |
| | Cop | Résidence Ermont Sannois 3 | Cabinet Betti | 77 | Historique |
| | Cop | Résidence Ermont Sannois 2 | M Immobilier | 55 | Historique |
| | Cop | Résidence des Emeraudes | Cabinet Betti | 53 | Historique |
| | Bât. Pub | LEP Gustave Eiffel | Région IDF | | Historique |
| | Bât. Pub | Salle de Sport LEP Gustave Eiffel | Syndicat Intercommunal Lycées | | 2014 |
| | Bail. | Résidence des Carreaux | Val Paris Habitat | 302 | Historique |
| | Cop | Résidence des Glatignies | Loiselet Daigremont | 152 | Historique |
| | Cop | Résidence Les Balcons d'Ermont | Limpide Immobilier Duriez | 108 | Historique |
| | Bât. Pub | Palais des Sports Rébuffat | Ville d'Ermont | | 2014 |
| | Bât. Pub | Centre de loisirs François Rude | Ville d'Ermont | | 2014 |
| | Bât. Pub | Ecole Maurice Ravel | Ville d'Ermont | | 2018 |
| | Cop | Résidence Clos Laisnées | Foncia Lacombe | 110 | 2018 |

| | Gestion | Bâtiment | Maître d'ouvrage | Nb. de lgmts | Année |
|---------------------|----------|---------------------------------|------------------|--------------|----------|
| | Bât. Pub | Groupe scolaire Louis Pasteur | Ville d'Ermont | | 2018 |
| | Bât. Pub | Centre de Loisirs Paul Langevin | Ville d'Ermont | | 2018 |
| Total Ermont | | | | 1 503 | / |

| | | | | | |
|---------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------|------------|
| Franconville | Bât. Pub | Groupe scolaire du Clos Bertin | Ville de Franconville | | Historique |
| | Cop. | Résidence des Bûcherets | Cabinet Betti / Ker Gestion | 445 | Historique |
| | Cop. | Résidence du Clos Bertin | Citya Plaine Saint-Denis | 113 | Historique |
| | Bail. | Résidence de la Fontaine Bertin | Domaxis | 460 | Historique |
| | Privé | Pavillon Vétérinaire Clos Bertin | Pavillon vétérinaire | 1 | Historique |
| | Bail. | Résidence Clos St Denis | ECOTEC | 208 | 2014 |
| | Cop. | Résidence les Vergers | Pierre de Ville | 141 | 2014 |
| | Bail. | Résidence la Fontaine | Domaxis | 50 | 2015 |
| | Bail. | Résidence Gabriel Bertin | Domaxis | 89 | 2015 |
| | Cop. | Résidence La Tour | Pierre de Ville | 113 | 2016 |
| | Bât. Pub | Groupe scolaire des 4 Noyers | Ville de Franconville | | Historique |
| | Cop. | Résidence Cadet de Vaux III | Foncia Vaucelles | 60 | Historique |
| | Cop. | Résidence Cadet de Vaux I | Foncia Vaucelles | 243 | Historique |
| | Cop. | Résidence Cadet de Vaux II | Loiselet & Daigremont | 168 | Historique |
| | Cop. | Résidence des Noyers | Cabinet Gatfic | 115 | Historique |
| | Cop. | Résidence de l'Orme Saint Edme | IPG | 166 | Historique |
| | Bail. | Résidence de l'Orme Saint Edme | Domaxis | 212 | Historique |
| | Bail. | Résidence de Cernay | Erilia | 171 | Historique |
| | Bât. Pub | Salle Saint-Exupéry | Ville de Franconville | | Historique |
| | Cop. | Résidence Duo Verde | Loiselet & Daigremont | 179 | 2015 |
| | Cop. | Résidence Victoria | AVC Immo | 81 | 2016 |
| | Bail. | Résidence Diapason | CDC Habitat | 72 | 2016 |
| | Cop. | Résidence Diapason | Foncia Vaucelles | 72 | 2016 |
| Bât. Pub | Hôtel de ville de Franconville | Ville de Franconville | | 2018 | |
| Bât. Pub | Ecole maternelle Bel Air | Ville de Franconville | | 2018 | |
| Bât. Pub | Gymnase du Moulin | Ville de Franconville | | 2018 | |
| Cop. | Résidence du Parc | A2BCD | 410 | 2018 | |
| Total Franconville | | | | 3 569 | / |

| | | | | | |
|----------------|-----------|---------------------------------|------------------|-----|------------|
| Sannois | Bât. Pub. | Groupe scolaire Gaston Ramon | Ville de Sannois | | Historique |
| | Bail. | Logements Gaston Ramon | Erigère | 6 | Historique |
| | Bail. | Résidence Bel Air | CD Habitat | 139 | Historique |
| | Cop. | Résidence Picolo | Cabinet ABD | 112 | Historique |
| | Cop. | Résidence des Tuileries | L.L.D.S. | 188 | Historique |
| | Bail. | Résidences des Carreaux Fleuris | Erigère | 260 | Historique |
| | Bail. | Résidence du Bas des Aulnaies | Logirep | 188 | Historique |
| | Cop. | Résidence Sannois Soleil | L.L.D.S. | 183 | Historique |
| | Cop. | Résidence Grand Domaine | Cabinet Betti | 94 | Historique |

| | Gestion | Bâtiment | Maître d'ouvrage | Nb. de lgmts | Année |
|--------------------------------|-----------|----------------------------------|-----------------------|--------------|------------|
| | Bail. | Résidence de Sannois Grande Rue | EFIDIS | 110 | Historique |
| | Cop. | Résidence des Gémeaux | Progestion | 99 | Historique |
| | Cop. | Résidence des Loges | Loiselet & Daigremont | 62 | Historique |
| | Cop. | Résidence du clos de Sannois | Cabinet Betti | 134 | Historique |
| | Cop. | Résidence du Mail Sévigné | Actipôle Gestion | | Historique |
| | Bail. | Résidence Marcel Pagnol | I3F | 52 | Historique |
| | Cop. | Résidence du Carrousel des Loges | Quadral Property | 119 | 2016 |
| | Bât. Pub. | Ecole Magendie | Ville de Sannois | | 2016 |
| Total Sannois | | | | 1 746 | / |
| Total réseau de chaleur | | | | 6 818 | / |

Sur la commune de Franconville, le groupe scolaire Ferdinand Buisson et la résidence ATTIK ont été raccordés au cours de l'exercice 2018. La mise en service de ces installations a été effective en 2019.

Fonctionnement

Comité Syndical

Le SICSEF est administré par un comité syndical composé de 6 élus, soit d'un Président, deux vice-présidents, deux assesseurs et un secrétaire.

Le comité syndical se réunit au moins quatre fois par an et règle par délibération les affaires du syndicat.

Composition du comité syndical au 31 décembre 2018 :

| Nom | Fonction municipale |
|---|--|
| Xavier MELKI Président | Franconville Adjoint au Maire de Franconville |
| Xavier HAQUIN 1 ^{er} Vice-président | Ermont Adjoint au Maire d'Ermont |
| Daniel PORTIER 2 ^{ème} Vice-président | Sannois Conseiller Municipal Délégué de Sannois |
| René HERBEZ Secrétaire | Ermont Conseiller Municipal Délégué d'Ermont |
| François FABRE 1 ^{er} Assesseur | Sannois Conseiller Municipal Délégué de Sannois |
| Alain VERBRUGGHE 2 ^{ème} Assesseur | Franconville Adjoint au Maire de Franconville |

Au cours de l'exercice 2018, le comité syndical s'est réuni à quatre reprises :

12 mars 2018 Adoption du Budget Primitif 2018

Adoption du Compte Administratif 2017
Adoption du Compte de Gestion 2017
Actualisation du taux d'indemnité de fonction et de mission technique attribuée aux membres du conseil syndical et du comité technique

16 mai 2018

Election du second vice-président et du premier assesseur du SICSEF
Désignation des membres de la Commission d'Adjudication et Appel d'Offres
Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public
Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
Fixation des indemnités de fonction et de déplacement attribuées aux membres du comité syndical
Approbation du règlement intérieur du SICSEF

26 septembre 2018

Adoption de l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public
Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'extension et de création de réseaux de chaleur
Approbation de la convention de subvention avec la Région Ile de France relative à l'extension de Sannois
Fixation des indemnités de fonction attribuées au Président et aux Vice-présidents du SICSEF
Modification du tableau des effectifs pour la création d'un poste de rédacteur territorial
Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité

17 décembre 2018

Débat d'Orientations Budgétaires 2019 (DOB)
Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor du SICSEF
Acquisition d'un véhicule de service électrique

Les Commissions

Commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est composée de sept membres, dont six membres élus du SICSEF et deux représentants issus d'une association locale, l'association Hélios. En application de l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année, le rapport d'exploitation remis par le délégataire, présentant les principales caractéristiques techniques, économiques et financière de l'exercice. Elle est également consultée pour avis sur les projets de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

En 2018, la CCSPL a été réunie une fois, le 17 décembre, pour la présentation du rapport d'exploitation de l'année 2017 remis par le délégataire (SEFIR) et du contrôle d'exploitation (Inddigo).

Commission d'adjudication et d'appel d'offres

La commission d'adjudication et d'appel d'offres (CAAO) est constituée du Président du SICSEF et de cinq membres titulaires, issus du comité syndical.

LA CAAO examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché. Elle peut également déclarer l'appel d'offres infructueux et doit donner son avis pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public (CDSP) est composée de six membres, soit le président du SICSEF ainsi que les cinq membres du comité syndical.

Lors du renouvellement d'un contrat de délégation de service public, la CDSP examine les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Suite à l'ouverture des plis, elle établit un rapport présentant l'analyse des offres des entreprises et émet un avis sur les offres analysées.

En cours de contrat, la CDSP émet un avis sur tout projet d'avenant au contrat de DSP, entraînant une augmentation du montant global de plus de 5%.

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

Vue générale des comptes et leur évolution.

Le compte administratif 2018, joint en annexe, a été approuvé par délibération du comité syndical en date du 20 mars 2019.

| | 2017 | 2018 | Ev. N / N-1 |
|---|-----------------------|---------------------|----------------|
| Section de fonctionnement | | | |
| Dépenses | 1 739 187,35 € | 391 991,16 € | - 77,46 % |
| 011 – Charges à caractère général | 134 874,57 € | 101 909,97 € | - 24,44 % |
| 012 – Charges de personnel | 99 957,73 € | 122 410,03 € | 22,46 % |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 56 826,06 € | 37 272,16 € | - 34,41 % |
| 67 – Charges exceptionnelles | 1 410 052,69 € | - € | |
| 68 – Dotations aux amortissements | 37 476,30 € | 130 399,00 € | 247,95 % |
| Recettes | 273 251,10 € | 422 618,17 € | 54,66 % |
| 042 – Dotations aux amortissements | - € | 114 848,00 € | |
| 70 – Produits des services, du domaine | 19 321,79 € | 19 461,20 € | 0,72 % |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 253 865,31 € | 256 539,52 € | 1,05 % |
| 77 – Produits exceptionnels | 64,00 € | 31 769,45 € | 49 539,77 % |
| Report de l'exercice N-1 | 2 028 131,98 € | 562 195,73 € | - 72,28 % |
| Résultat | 562 195,73 € | 592 822,74 € | 5,45 % |
| Section d'investissement | | | |
| Dépenses | 575 497,60 € | 118 262,80 € | - 79,45 % |
| 204 – Subventions d'équipement versées | 574 240,00 € | - € | |
| 21 – Immobilisation corporelles | 1 257,60 € | 3 414,80 € | 171,53 % |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section | - € | 114 848,00 € | |
| Recettes | 611 716,30 € | 130 399,00 € | - 78,68 % |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section | - € | 130 399,00 € | |
| 13 – Subventions d'investissement | 574 240,00 € | - € | |
| 28 – Amortissements des immobilisations | 37 476,30 € | - € | |
| Report de l'exercice N-1 | 140 164,35 € | 176 383,05 € | 25,84 % |
| Résultat | 176 383,05 € | 188 519,25 € | 6,88 % |
| Ensemble | | | |
| Dépenses | 2 314 684,95 € | 510 253,96 € | - 77,96 % |
| Recettes | 884 967,40 € | 553 017,17 € | - 37,51 % |
| Report de l'exercice N-1 | 2 168 296,33 € | 738 578,78 € | - 65,94 % |
| Résultat | 738 578,78 € | 781 341,99 € | 5,79 % |

Section de fonctionnement

Les dépenses de de fonctionnement ont diminué de plus de 77% en 2018 par rapport à 2017. Cette évolution s'explique essentiellement par le versement au délégataire en 2017 des certificats d'économie d'énergie pour un montant de 1 410 052,69 €, représentant 81% des dépenses de fonctionnement sur ce même exercice.

Les charges à caractère général ont diminué de près de 25% du fait du règlement du schéma directeur sur l'exercice 2017. Les autres charges de gestion courante comprennent les subventions allouées aux copropriétés alimentées par le réseau de chaleur pour la réalisation de leurs audits énergétiques. La majorité des subventions ont été versées en 2017. Peu de versement ont été effectués en 2018. C'est ce qui explique la baisse de ce poste de près de 35 %.

Enfin, les charges de personnel ont augmenté du fait du recrutement d'un apprenti et de quatre stagiaires de l'enseignement sur l'exercice 2018.

Les recettes de fonctionnement sont issues des redevances versées par le délégataire pour permettre au Syndicat d'assurer son fonctionnement et le contrôle de la délégation. En 2018, le montant perçu au titre de ces redevances s'élève à 273 593,74 €, soit 90% des recettes de la section de fonctionnement. Les produits exceptionnels correspondent à la perception d'une subvention de la région Ile-de-France pour la réalisation du schéma directeur pour un montant de 29 718.75 €.

Le solde correspond à des recettes courantes relatives à la gestion du personnel.

Section d'investissement

Le SICSEF a perçu en 2017 une subvention de la Région Ile-de-France pour les travaux d'interconnexion des réseaux de chaleur réalisés en 2012. La somme perçue, d'un montant de 574 240.00 €, a été reversée intégralement au délégataire pour être répercutée sur la délégation. Ces écritures expliquent les évolutions importantes en recettes et dépenses d'investissement.

Pour l'exercice 2018 les dépenses et recettes correspondent essentiellement aux écritures d'ordre de transfert entre section, générées par l'amortissement et la reprise des immobilisations.

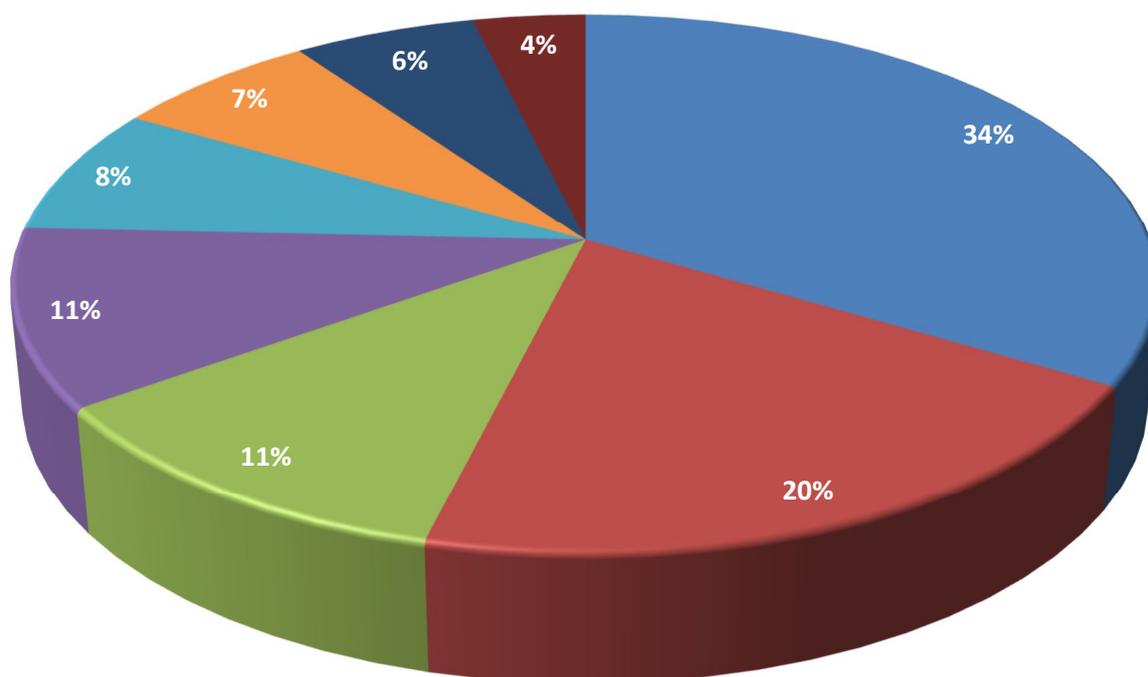
Le solde de dépenses en section d'investissement concerne l'acquisition de matériel informatique pour l'accueil d'un nouvel agent.

Répartition des dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de fonctionnement pour l'exercice 2018 peuvent être réparties en plusieurs catégories :

- Les dépenses relatives aux rémunérations du personnel, des élus et des activités accessoires, qui viennent en appui des agents du SICSEF dans leurs domaines de compétences ;
- Les dépenses relatives aux charges sociales ;
- Les dépenses relatives au suivi du service public constituées principalement au règlement des sommes au titulaire de la mission de contrôle d'exploitation ;
- Le financement d'études pour le développement de la solution réseau de chaleur sur le territoire du SICSEF et au-delà. Il s'agit essentiellement du schéma directeur des réseaux de chaleur achevé en 2018 ;
- Les dépenses relatives aux frais administratifs et juridiques portant les honoraires d'avocats ou d'huissier, mais également le règlement des assurances et taxes foncières ;
- La participation aux audits énergétiques réalisés par les copropriétés raccordées au réseau de chaleur ;
- Les dépenses relatives aux fournitures administratives portant sur le matériel bureautique mais également sur les matériels informatiques et de dématérialisation ;
- Les dépenses relatives aux actions de communication et de sensibilisation, concernant majoritairement en 2018 la sensibilisation des enfants des accueils de loisirs des trois communes.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de ces dépenses pour l'exercice 2018. Cette répartition exclut les dépenses d'investissement, anecdotiques sur cet exercice et les écritures d'ordre de transfert entre section.



- Rémunération
- Charges sociales
- Suivi du service
- Etudes
- Frais administratifs et juridiques
- Subventions audits énergétiques
- Fournitures administratives
- Communication - sensibilisation

Liste des marchés conclus en 2018

| Marchés de service | | Attributaire | Date d'attribution |
|-------------------------------|---|---------------|--------------------|
| Inférieur à 20 000 €HT | 18SIC001 – Chiffrage pour la restructuration de cheminée de chaufferie gaz <i>Lot Unique</i> | BERIM | 31/05/2018 |
| De 20 000 €HT à 89 999.99 €HT | 18SIC002 – Assurances Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes | SMACL PNAS | 01/07/2018 |
| | 18SIC003 – Etude de faisabilité pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur <i>Lot unique</i> | CEDEN | 31/10/2018 |

ACTIVITES DU SYNDICAT EN 2018

Schéma directeur des réseaux de chaleur

En 2016, le SICSEF a engagé la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur sur le territoire des quinze communes de la communauté d'agglomération du Val Parisis.

L'objectif de l'étude a consisté à identifier le potentiel de développement de la solution réseau de chaleur sur le territoire, répondant à trois exigences :

- Intégrer une part d'énergie renouvelable ou de récupération supérieure à 50% ;
- Garantir une compétitivité du service public ;
- Assurer un haut niveau de performance des installations.

Il est à noter que la région Ile-de-France a participé au financement de l'étude à hauteur de 50%.

Le schéma directeur s'est achevé au cours de l'exercice 2018. A l'issue de l'étude, quatre secteurs ont été identifiés pour lesquels le potentiel de la solution s'est avéré intéressant. Les secteurs identifiés et les projets étudiés sont les suivants :

- Extension ou création d'un réseau de chaleur sur la commune d'Ermont
- Extension ou création d'un réseau de chaleur sur la commune de Franconville
- Création d'un réseau de chaleur sur les communes de Cormeilles-en-Parisis et de la Frette-sur-Seine.
- Création d'un réseau de chaleur sur les communes de Saint-Leu-la-Forêt et du Plessis-Bouchard.

A l'issue du schéma directeur, le SICSEF s'est engagé dans la réalisation d'une étude de faisabilité dont les objectifs sont, pour confirmer l'équilibre économique et la compétitivité de ces projets, de mettre à jour les données issues du schéma directeur, d'étudier la faisabilité énergétique, technique, économique et financière ainsi que les dispositifs contractuels adéquats pour la réalisation de ces projets. Le plan d'actions final permettra d'identifier les démarches administratives à réaliser pour les montages proposés en tenant compte, le cas échéant, des contraintes et leviers que présente chaque projet.

Les exigences concernant les solutions à apporter ont été celles du schéma directeur, soit :

- Une production de chaleur optimum à partir d'énergies renouvelables ou de récupération
- L'établissement de tarifs compétitifs pour les futurs usagers
- La mise en œuvre d'un service public fiable et de qualité

L'étude se déroulera selon trois étapes :

- Phase 1 : Audit des besoins énergétiques et leurs évolutions
- Phase 2 : Etude de la faisabilité des projets
- Phase 3 : Elaboration d'un plan d'action

La mission a été notifiée en date du 5 novembre 2019 au prestataire. Elle sera réalisée sur l'exercice 2019.

Programme de sensibilisation des enfants des accueils de loisirs

Le SICSEF a lancé en 2017 un programme de sensibilisation des enfants de niveau CM1 – CM2 auprès des accueils de loisirs Paul Langevin et Louis Pasteur à Ermont. Ces centres de loisirs ont, en effet, été concernés par l'extension du réseau de chaleur sur la commune et sont alimentés par le réseau depuis janvier 2018.

Le programme de sensibilisation mis en place avec les structures municipales consistait en six interventions dans chaque accueil de loisir permettant de sensibiliser les enfants sur les thèmes de l'énergie :

- Les réseaux de chaleur,
- Les énergies renouvelables,
- La maîtrise de l'énergie,
- Les écogestes, ...

Dans le cadre de ce programme, une visite de la chaufferie biomasse a été organisée avec les enfants participants.

Les interventions ont été menées au cours du 2^{ème} semestre 2017 auprès de l'accueil de loisir Paul Langevin. En janvier 2018, le programme a été engagé auprès des enfants accueillis sur la structure Louis Pasteur.

En parallèle des interventions du SICSEF, les enfants travaillaient, avec leurs animateurs, sur la construction d'une maquette de réseau de chaleur qu'ils ont présentée lors d'une réunion de restitution devant les élus du SICSEF et de la commune.

En image :

12 avril 2018 : L'opération de sensibilisation mise en place en 2017 auprès des centres de loisirs Paul Langevin et Louis Pasteur s'est achevée en 2018 avec la présentation de leur maquette du réseau de chaleur devant les élus des trois communes.



8 novembre 2018 : Dans le cadre de la reconduction du programme de sensibilisation aux énergies renouvelables auprès des accueils de loisirs, le SICSEF a convié les animateurs rattaché aux futures sessions à une visite de la chaufferie Biomasse.



Communication

Au cours de l'année, un numéro de Zen'Ergie a été distribué sur l'ensemble des trois communes. Ce numéro abordait les sujets suivants :



- Retour sur les avantages des réseaux de chaleur
 - o Une fiscalité avantageuse garantissant une maîtrise des coûts,
 - o L'assurance d'un confort pour les utilisateurs,
 - o Des conditions techniques et énergétiques performantes.
- Sensibilisation auprès des accueils de loisirs Paul Langevin et Louis Pasteur à Ermont

En parallèle, deux opérations de communication ont été effectuées en amont des travaux d'extension du réseau sur les communes d'Ermont et de Franconville permettant le raccordement de trois résidences et de bâtiments communaux.



16 septembre 2018 : Participation à la 4^{ème} Journée du Bois des Eboulures organisée par la Ville de Franconville.

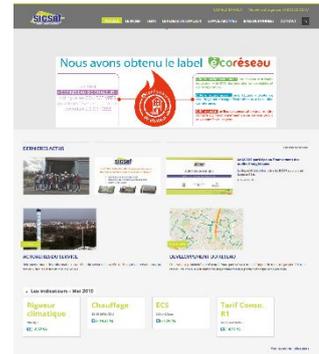


28 mars 2018 : Invitation des copropriétaires de la résidence Clos Laisnées à visiter la chaufferie Biomasse suite au raccordement.

Site Internet

Depuis sa mise en ligne, le 1^{er} juillet 2011, le site internet, dont la finalité est de rendre accessible aux usagers l'ensemble des informations inhérentes à l'exécution du service est régulièrement mis à jour.

Pour rappel, l'adresse du site internet est la suivante : www.sicsef.com



Presse

Ermont Magazine - Edition Mai 2018 :
« J'apprends mon réseau de chaleur »

Journal La Gazette – Edition Avril 2018 :
« Ils n'ignorent plus rien de la Biomasse ! »



Les échos entreprises et collectivités – 18 avril 2018 :

« Franconville : le réseau de chaleur au bois intéresse les résidences »

L'écho Le Régional – 4 avril 2018 :

« Le succès de la chaufferie Biomasse »

LES ECHOS ENTREPRISES & COLLECTIVITES
 Pays - France
 Périodicité : Hebdomadaire

INITIATIVES LOCALES

Franconville : le réseau de chaleur au bois intéresse les résidences

La chaufferie biomasse de Franconville devrait alimenter un réseau de chaleur urbain plus important d'ici la fin de l'année. Des copropriétés de Franconville et d'Ermont ont manifesté leur intérêt pour rejoindre le réseau mis en place en 2011 et qui a décidé de développer son bouquet énergétique en 2014. Une chaufferie biomasse d'une puissance de 10 MW par an a été construite sur la butte des Montfrans. Elle a permis d'introduire 50 % d'énergie renouvelable pour la production de chaleur sur le réseau et d'élever le confort de 4000 habitants de CO₂. Auparavant, il était composé de 57 % de gaz et de 3 % de fioul. La résidence du Parc de Franconville a lancé d'importants travaux de réhabilitation pour se raccorder au réseau. — L. Ba.



Le réseau mis en place en 2011 pourrait bénéficier à quelques copropriétés de Franconville et d'Ermont. museo.org/4146

L'ÉCHO Le Régional
 Pays - France
 Périodicité : Hebdomadaire
 OUD 2018

ERMONT - SANNOIS

Le succès de la chaufferie biomasse

De nombreuses copropriétés, à Ermont et Franconville, vont être chauffées avec ce réseau de chaleur au bois, qui facilite l'utilisation d'énergie locale (pétrole, gaz).



Le succès de la chaufferie biomasse de Franconville est en train de se concrétiser. En effet, de nombreuses copropriétés, à Ermont et Franconville, vont être chauffées avec ce réseau de chaleur au bois, qui facilite l'utilisation d'énergie locale (pétrole, gaz). Le succès de la chaufferie biomasse de Franconville est en train de se concrétiser. En effet, de nombreuses copropriétés, à Ermont et Franconville, vont être chauffées avec ce réseau de chaleur au bois, qui facilite l'utilisation d'énergie locale (pétrole, gaz). Le succès de la chaufferie biomasse de Franconville est en train de se concrétiser. En effet, de nombreuses copropriétés, à Ermont et Franconville, vont être chauffées avec ce réseau de chaleur au bois, qui facilite l'utilisation d'énergie locale (pétrole, gaz).

Label Ecoréseau de chaleur 2018

Décerné par l'association AMORCE, le label Ecoréseau de chaleur permet de valoriser les collectivités qui assurent la maîtrise de ce service public. Le label Ecoréseau met en avant les réseaux de chaleur vertueux qui présentent :

- Des performances énergétiques, soit une utilisation d'énergie renouvelable ou de récupération supérieure à 50% ;
- Des performances économiques, soit l'application d'un tarif compétitif par rapport à un tarif de référence ;
- Des performances sociales, soit la tenue de la CCSPL au moins une fois dans l'année, permettant la transparence des conditions de l'exécution du service pour les usagers du réseau



Pour la troisième année consécutive, l'association AMORCE a remis au SICSEF le label Ecoréseau 2018.

DEUXIEME PARTIE :
L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE
PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

ORGANISATION DU SERVICE

INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR. Le contrat de délégation, adopté par délibération du comité syndical le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

Le rôle du SICSEF

Le SICSEF a pour mission de suivre et de contrôler le respect des engagements contractuels du délégataire et de s'assurer de la bonne exécution du service public. Pour cela, le SICSEF a confié à la société Inddigo, le contrôle de la délégation et de l'exécution du service de production et de distribution de chaleur.

La mission d'Inddigo a débuté le 1^{er} octobre 2015. Le contrat de contrôle d'exploitation a été signé le 31 août 2015, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Outre, sa mission de contrôle de la délégation, le SICSEF :

- accompagne le délégataire dans la réalisation des projets définis par le contrat de délégation,
- accompagne les abonnés et usagers du réseau dans leurs démarches de maîtrise de leurs consommations.

Le rôle du délégataire

Présentation du délégataire

Filiale du groupe Engie Réseaux, SEFIR constitue la société dédiée à l'exécution du contrat de délégation du SICSEF.

La création d'une société dédiée a pour objectif de faciliter le contrôle des engagements pris et d'avoir un unique interlocuteur.

Ainsi, SEFIR se substitue à Engie Réseaux pour la prise en charge, depuis le 1^{er} juillet 2011, dans leur globalité et leur totalité, de tous les engagements souscrits par Engie dans le cadre de la consultation.

Le contrat de délégation

Le contrat définit les droits et obligations de SEFIR, du SICSEF, des abonnés et usagers dans le cadre de l'exécution du service.

SEFIR s'engage, dans les conditions prévues au contrat d'exécuter les prestations suivantes :

Exécution du service :

- L'exploitation des installations, soit la production, la distribution et la livraison de la chaleur nécessaire au besoin des usagers ;
- La maintenance et l'entretien des installations, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations ;
- Le gros entretien et le renouvellement des installations, dès lors que l'état de vétusté ou de dégradation des installations le rende nécessaire.
- Gestion contractuelle et facturation aux abonnés

Réalisation des projets de la délégation :

- La réalisation et le financement des travaux
- Le développement du réseau

Evolution du contrat

Depuis l'entrée en vigueur de la délégation, sept avenants ont été conclus au contrat de délégation entre SEFIR et le SICSEF. L'objet de ces avenants est défini ci-après :

Décembre 2011

Avenant n°1

Redéfinir le terme GS2S pour l'indexation des tarifs
Modifier les formules de réévaluation des puissances souscrites
Mettre à jour le règlement de service
Définir les modalités de prise en charge par le SICSEF des travaux de remise en état des conduits de cheminés de la centrale de production des Fossés Trempés, à hauteur de 50%

Septembre 2012

Avenant n°2

Redéfinir les termes R1gaz et R1cogé pour l'indexation des tarifs
Adapter les règles relatives à la réévaluation des puissances souscrites, conformément aux dispositions du décret n°2011-1984 du 28 décembre 2011, relatif au réajustement de la puissance souscrite dans les contrats d'abonnement aux réseaux de chaleur
Déterminer les conditions de gestion et de valorisation des certificats d'économie d'énergie susceptibles d'être obtenus pour le réseau actuel et les installations de production biomasse
Redéfinir les mesures de fourniture aux abonnés

Mars 2014

Avenant n°3

Déterminer les modalités de la prise en charge par le délégataire de l'impact financier lié à l'entrée en vigueur des arrêtés du 9 octobre 2013 et du 11 octobre 2013, modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération
Redéfinir le montant de la redevance annuelle de contrôle et de fonctionnement
Définir les modalités de participation du Syndicat au financement des travaux de rénovation des installations du site de production des Logis Verts, au titre d'une subvention d'équipement

Octobre 2014

Avenant n°4

Préciser l'indice ICHT des formules de révision
Réviser les formules d'actualisation R1gaz, R1cogé et R1bois
Créer un terme RCO2
Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Redéfinir les conditions de gestion du compte d'extension du réseau

Juillet 2015

Avenant n°5

Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Préciser l'affectation des CEE et de toute(s) autre(s) aide(s) ou subvention(s) obtenue(s) au titre du développement du réseau

Mai 2017

Avenant n°6

Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur Ermont
Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements
Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement
Définir les modalités d'affectation des subventions accordées par l'ADEME et la Région Ile de France sur les droits de raccordement des nouveaux abonnés

Septembre 2018

Avenant n°7

Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur la ville de Sannois
Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements
Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement
Définir les modalités d'affectation des subventions ADEME et Région Ile de France sur les droits de raccordement versés par les nouveaux abonnés
Ajuster les engagements du délégataire relatifs à la mixité énergétique du réseau
Mettre à jour le règlement de service

- Le personnel d'exploitation

Au 31 décembre 2018, l'équipe de SEFIR, pour assurer l'exploitation des chaufferies, réseau et sous-station, comprend six équivalent temps plein (ETP), répartis comme suit :

- | | |
|--|--|
| - 1 Responsable Département Exploitation | Djamal TOUATI, Cadre |
| - 1 Responsable Equipe Exploitation | Fouad BEN BELGACEM |
| - 1 apprentie assistante | Manal MOKHARI |
| - 4 techniciens | Sébastien BESSET Thierry THOMAS Frédéric GOMES |

A cette équipe, il y a lieu d'ajouter les personnes complémentaires intervenantes du groupe Engie :

- | | |
|--|-------------------|
| - 1 chef d'agence | Aurélie LEHERICY |
| - 1 responsable commercial | Nicolas BESSAGNET |
| - 1 ingénieur commercial | Sébastien WALKER |
| - 1 responsable du département travaux | Paul MASTROMARINO |

Caractéristiques générales des installations

Au 31 décembre 2018, les installations du SICSEF comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire
- 12,5 km de réseaux de distribution
- 72 sous-stations ou postes de livraison

Le réseau de chaleur alimente 6 818 logements et des bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs et culturels)

Installations de production

Au 31 décembre 2018, la production de chaleur est assurée par trois chaufferies gaz et la chaufferie biomasse. La chaufferie biomasse alimente les trois sites de production qui alimentent les 72 sous-stations aux pieds des immeubles raccordés.

Les chaufferies existantes sont en bon état de fonctionnement. Tous les moyens de production sont opérationnels.

Chaufferie des Fossés Trempés

La chaufferie des Fossés Trempés comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 6,4 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 9 MW

Avec une puissance installée de 24,4 MW, la chaufferie des Fossés Trempés alimente 2 059 logements, deux groupes scolaires et un équipement culturel via 23 sous-stations.

Chaufferie des Logis Verts

Les installations de cogénération ont été rénovées et remises en service sur la chaufferie des Logis Verts au mois de février 2012. La puissance thermique des installations de cogénération est de 3MW. En outre, la chaufferie des Logis Verts comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 7,9 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 8,9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5,8 MW

Avec une puissance installée de 25,6 MW, la chaufferie des Logis Verts alimente 2 544 logements, deux groupes scolaires, un centre de loisirs, un gymnase et un lycée via 31 sous-stations.

Chaufferie de la Fontaine Bertin

La chaufferie de la Fontaine Bertin comprend deux chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5,8 MW

Avec une puissance installée de 14,8 MW, la chaufferie de la Fontaine Bertin alimente 2 209 logements et un groupe scolaire via 18 sous-stations.

- Installations de distribution

Sur un linéaire de 12,5 km, le réseau de distribution circule dans des caniveaux souterrains maçonnés étanches ou enterré en tubes pré-isolés sous les voiries publiques.

Le fluide caloporteur est constitué d'eau chaude à une température maximum de 110°C.

- Postes de livraison

Au 31 décembre 2018, le réseau alimente 72 sous-stations.

| | Bâtiments résidentiels | Bâtiments publics | Total |
|----------------------------|-----------------------------------|-------------------|------------|
| Nb de postes de livraison | 54 <i>dont 35 copropriétés</i> | 18 | 72 |
| Nb de Lgmts | 6 818 | | 6 812 |
| Puissance souscrite | 47 942 kW | 3 462 kW | 51 404 kW |
| Consommation annuelle 2018 | 65 166 MWh | 3 108 MWh | 68 274 MWh |
| <i>Part réseau</i> | 95 % | 5 % | 100 % |

Le secteur résidentiel constitue l'essentiel des consommateurs de la chaleur produite par le réseau. Il est possible de distinguer deux catégories de résidences :

- Le parc privé, représentant 61 % des consommations totales de chaleur,
- Le parc locatif, représentant 34 % des consommations totales de chaleur.

INDICATEURS TECHNIQUES

Conditions générales du service

Conduite et maintenance des installations

Du fait de la distribution d'eau chaude sanitaire, le réseau de chaleur est en service toute l'année. En 2018, 850 demandes de dépannage ont été traitées par SEFIR, dont 8% concernant le chauffage et 91% concernant l'eau chaude sanitaire.

Des arrêts techniques ont été réalisés sur la période estivale :

- Fossés Trepés arrêt du 16/07 au 18/07
- Logis Verts arrêt du 23/07 au 25/07
- Fontaine Bertin arrêt du 09/07 au 10/07
- Chaufferie biomasse arrêt du 30/03 au 23/04
 arrêt du 23/09 au 02/10

En dehors des arrêts techniques annuels, 4 fuites ont été réparées :

Réseau des Fossés Trepés :

6 février 2018 : Fuite réseau au niveau de Gaston Ramon
 Travaux réalisés : remplacement purge d'air oxydée
 Impact : Arrêt de fourniture de chaleur pendant 4 heures SST 206.

Fuite réseau au niveau du Collège Bel Air
Travaux réalisés : Fouilles, pose d'une manchette sur aller, remplacement des supports tubes, calorifuge tube
Impact : arrêt de fourniture de chaleur aux SST 203, 204, 205, 2016 et 217 pendant 12 heures.

Réseau des Logis verts :

- 20 février 2018 : Arrachement d'une canalisation gaz par la société Dubrac lors des travaux d'extension du réseau sur la commune d'Ermont
- Travaux réalisés par GRDF : Mise en sécurité zone et points de livraison, fouille, réparation branchement gaz, réarmement point de livraison
- Impact : Arrêt temporaire de fourniture gaz pour les points de livraison concernés.
- 21 février 2018 : Fuite réseau au niveau de la rue Pierre Loti
- Travaux réalisés : Fouilles, pose de manchettes sur aller et retour, remplacement des supports tubes, calorifugeage tube
- Impact : Arrêt de fourniture de chaleur aux SST 300, 301, 302, 303 et 304 pendant 12 heures

Contrôles réglementaires

Les installations de combustion de puissance installée supérieure à 2 MW sont soumises à la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, des contrôles réglementaires doivent être effectués par des organismes agréés à des fréquences imposées par la réglementation.

Les chaufferies des Fossés Trepés et des Logis Verts, avec une puissance installée supérieure à 20 MW se placent sous le régime de l'autorisation. La chaufferie de la Fontaine Bertin avec une puissance installée inférieure à 20 MW se place sous le régime de la déclaration, moins contraignant.

En respect de la réglementation applicable, en 2018, SEFIR a effectué l'ensemble des contrôles réglementaires obligatoire.

Travaux

Le gros entretien et renouvellement

Les travaux de gros entretien et renouvellement constituent un engagement du délégataire, SEFIR, permettant de garantir le bon fonctionnement des installations et la continuité de service tout au long de la délégation.

En 2018, des travaux de gros entretien et de renouvellement ont été réalisés sur les trois chaufferies (entretiens de brûleurs, renouvellement de pompes, restructuration cheminée chaufferie Fossés Trepés, ...), sur le réseau de distribution (réparations de fuites), ainsi que sur les sous-stations (renouvellement de compteurs, réparations de fuites, remplacement moteur ...).

En vertu du contrat de délégation, le délégataire a l'obligation de créer un compte d'emploi des fonds intitulés « Compte GER^o ». Ce compte permet le financement des travaux de gros entretien et de renouvellement des installations de production et de distribution du réseau de chaleur. Il est alimenté par les recettes de vente de chaleur aux abonnés.

Au 31 décembre 2018, les dépenses de gros entretien et de renouvellement s'élèvent à 277 920 €, dont 177 966 € pour les équipements et 99 954 € pour les installations de distribution.

Développement du réseau

En 2018, le réseau de chaleur SICSEF a raccordé et mis en service les bâtiments suivants pour une puissance totale de 4 509 kW :

- Sur la commune d'Ermont
 - o Groupes scolaires Maurice Ravel et Louis Pasteur
 - o Centres de loisirs Paul Langevin
 - o Résidence Clos Laisnées
- Sur la commune de Franconville :
 - o Gymnase du Moulin
 - o Ecole Maternelle Bel Air
 - o Hôtel de ville de Franconville
 - o Résidence du Parc

Les travaux réalisés sur la commune de Franconville ont également permis le raccordement du groupe scolaire Ferdinand Buisson et de la résidence ATTIK. Ces bâtiments n'ont été mis en service de manière effective qu'en 2019.

Sur la commune d'Ermont, l'opération d'extension s'est poursuivie en 2019 pour le raccordement du lycée Van Gogh et du gymnase Van Gogh.

Enfin, 4 contrats de raccordement ont été signés par le promoteur immobilier ICADE pour un projet neuf sur la commune de Sannois pour une puissance totale de 1 276 kW. Les travaux d'extension seront réalisés sur l'exercice 2019 et portent également sur un programme immobilier pour le promoteur SOPIC et sur les bâtiments publics suivants :

- Groupe scolaire et gymnase Gambetta,
- Palais des sports JC Bouttier,
- Vestiaires du stade COUTIF,
- Piscine Williot.

Consommations d'énergie

Le tableau ci-après présente les consommations de combustibles en chaufferie, nécessaires à la production de chaleur sur l'exercice 2018 :

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Consommations de combustibles | 94 270 MWh PCI |
| Gaz chaufferie | 25 224 MWh PCI |
| Gaz cogénérations | 27 323 MWh PCI |
| Bois | 41 723 MWh PCI |
| Production d'énergie | 89 214 MWh PCI |
| Gaz chaufferie | 28 788 MWh PCI |
| Gaz cogénérations (chaleur récupérée) | 10 986 MWh PCI |
| Elec. cogénérations (ventes Elec.) | 10 329 MWh |
| Bois | 39 111 MWh PCI |
| Energie vendue | 68 274 MWh |
| Chauffage | 50 435 MWh |
| ECS | 17 839 MWh |

Indicateurs de performance énergétique

Définitions

La rigueur climatique s'exprime en Degrés Jours Unifiés (DJU). Pour un lieu donné, les DJU résultent de l'écart entre une température de référence, soit 18°C dans notre cas, et la moyenne de la température minimale et de la température maximale sur une journée.

A titre d'exemple :

| | | | | |
|---|------------------------|------|------------------------|-----------------|
| - | Température maximale : | 18°C | Température minimale : | 12°C |
| - | Moyenne : | 15°C | Rigueur climatique : | 18 – 15 = 3 DJU |

La rigueur climatique est utilisée en général pour estimer les consommations de chauffage d'un bâtiment en période de froid.

L'évolution du ratio MWh/DJU permet de déterminer si l'évolution des consommations de chaleur est due uniquement aux variations de la rigueur climatique ou si cette évolution résulte d'une modification de comportement de l'utilisateur ou d'actions d'économie d'énergie.

La densité thermique correspond à la quantité d'énergie utile délivrée par le réseau par rapport à la longueur totale des canalisations. Ce rapport s'exprime en MWh/m.an.

La densité est un indicateur de performance thermique d'un réseau de chaleur. Plus elle est élevée, plus le réseau est performant. La limite basse communément admise est de 1,5 MWh/m.an, visible essentiellement sur des réseaux ruraux.

Dans le cadre du développement du réseau de chaleur, il est important de ne pas dégrader la densité thermique du réseau.

Le contenu CO₂ d'un réseau de chaleur s'exprime en tonnes/MWh. Il correspond à la quantité de gaz à effet de serre émise par MWh d'énergie utile. L'utilisation d'une énergie renouvelable sur les réseaux de chaleur vient réduire la valeur du contenu CO₂, améliorant ainsi la performance environnementale du réseau.

Les indicateurs de l'exercice 2018

| Indicateurs | | 2017 | 2018 | Ev. |
|------------------------------------|---|--------|--------|--------|
| Rendement des installations | | | | |
| Rendement chaufferies | % | 88,10% | 88,00% | -0,11% |
| Rendement réseau | % | 92,90% | 93,50% | 0,65% |
| Rendement global | % | 79,60% | 80% | 1,01% |

| | | | | |
|--------------------------------|---|-----|-----|-------|
| Rendement cogénérations | | | | |
| Rendement électrique | % | 38% | 38% | 0,00% |
| Rendement thermique | % | 38% | 40% | 5,26% |
| Rendement global | % | 76% | 78% | 2,63% |

| | | | | |
|-------------------------------------|----------------|---------|---------|---------|
| Consommations de chaleur | | | | |
| Rigueur climatique | DJU | 2 154 | 2 147 | -0,32% |
| Besoins de chauffage | MWh | 48 204 | 50 435 | 4,63% |
| | MWh/DJU | 22,40 | 23,49 | 4,87% |
| Besoins d'ECS | m ³ | 178 984 | 178 387 | -0,33% |
| Besoins de chaleur | MWh | 66 102 | 68 274 | 3,29% |
| Consommation d'eau réseau (appoint) | m ³ | 4 340 | 3 787 | -12,74% |
| Puissance souscrite | kW | 46 895 | 49 416 | 5,38% |
| Densité du réseau | MWh/ml | 6,7 | 5,3 | -21,01% |

| | | | | |
|-----------------------------------|-----------|-------|-------|--------|
| Impact environnemental | | | | |
| Bouquet énergie cogénération | % | 14% | 14,6% | 4,29% |
| Bouquet énergie Gaz | % | 31% | 33,4% | 7,74% |
| Bouquet énergie Fuel | % | 0% | 0% | 0% |
| Bouquet énergie biomasse | % | 56% | 52,0% | -7,14% |
| Taux EnR | % | 56% | 52,0% | -7,14% |
| Contenu CO ₂ du réseau | Tonne/MWh | 0,105 | 0,115 | 9,52% |

Le rendement des installations est resté stable entre 2017 et 2018. Ce rendement est correct. Le rendement thermique des installations de cogénération s'est quant à lui légèrement amélioré par rapport à l'exercice 2017.

On observe une légère augmentation des consommations de chaleur en 2018, malgré une baisse des DJU.

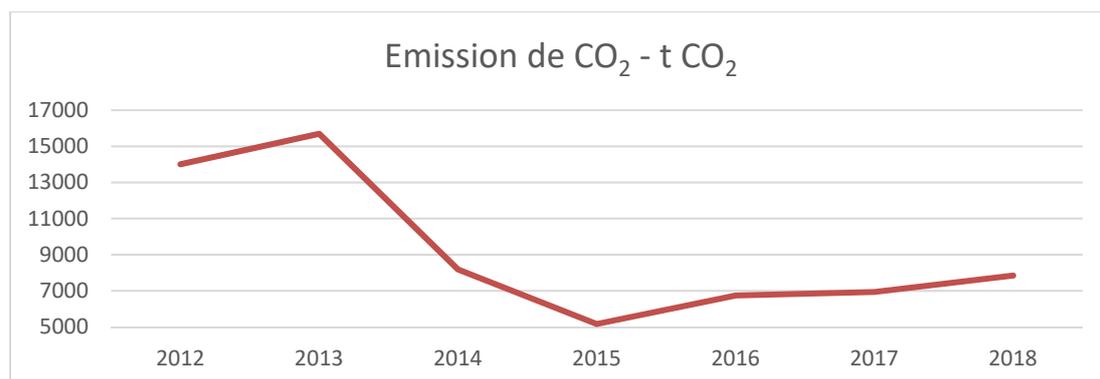
La consommation d'eau sur le réseau diminue de près de 13% par rapport à 2017, ce qui s'explique par les fuites importantes survenues sur l'exercice 2017. Afin de limiter les fuites sur le réseau de distribution, un programme de renouvellement de réseau s'est engagé en 2018 sur le tronçon alimentant les résidences Bel Air, Carreaux Fleuris, Fossés Trempés et Tuileries ainsi que le groupe scolaire Gaston Ramon. Les travaux de renouvellement seront réalisés au cours de l'exercice 2019.

Le mix énergétique s'est dégradé en 2018 du fait d'incidents importants engendrant l'arrêt de la chaufferie biomasse pendant de longues périodes. En outre, le raccordement de nouveaux abonnés nécessite de solliciter un peu plus les chaufferies gaz.

Cependant, le taux de couverture par le bois-énergie reste au-dessus des 50% ce qui garantit l'application du taux de TVA réduit à 5.5 % au lieu de 20% sur les consommations de chaleur.

Le taux EnR entraîne une légère augmentation du contenu CO₂ du réseau de chaleur mais qui reste satisfaisant.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des émissions de CO₂ depuis l'exercice 2012 (premier exercice complet depuis l'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public :



Le graphique permet d'apprécier l'impact de la mise en service de la chaufferie biomasse sur les émissions de CO₂ du réseau de chaleur. Il est à noter que depuis la mise en service de la chaufferie, ce sont près de 38 000 tonnes de CO₂ dont l'émission a été évitée.

Consommations de chaleur

En 2018, la consommation de chaleur est la suivante :

- 50 435 MWh pour le chauffage,
- 178 379 m³ pour l'eau chaude sanitaire (ECS), soit 17 839 MWh

Le tableau ci-dessous présente les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire par commune membre :

| | Chauffage (MWh) | ECS (m ³) | Total (MWh) | Part réseau |
|---------------------|-----------------|-----------------------|-------------|-------------|
| Sannois | 14 089 | 57 292 | 19 819 | 29,03 % |
| Ermont | 11 303 | 41 435 | 15 448 | 22,63 % |
| Franconville | 25 043 | 79 652 | 33 009 | 48,35 % |
| Total | 50 435 | 178 379 | 68 274 | |

Les consommations par sous-stations sont présentées en annexe.

Evolution des consommations

L'évolution des consommations est analysée par commune en distinguant les bâtiments résidentiels et tertiaires. Le ratio du MWh/DJU permet d'obtenir l'évolution due essentiellement aux efforts de consommation réalisés par les utilisateurs ou gestionnaires des bâtiments.

Evolution de la rigueur climatique

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----|-------|-------|-------|-------|-------|
| DJU | 1 893 | 2 033 | 2 346 | 2 154 | 2 147 |

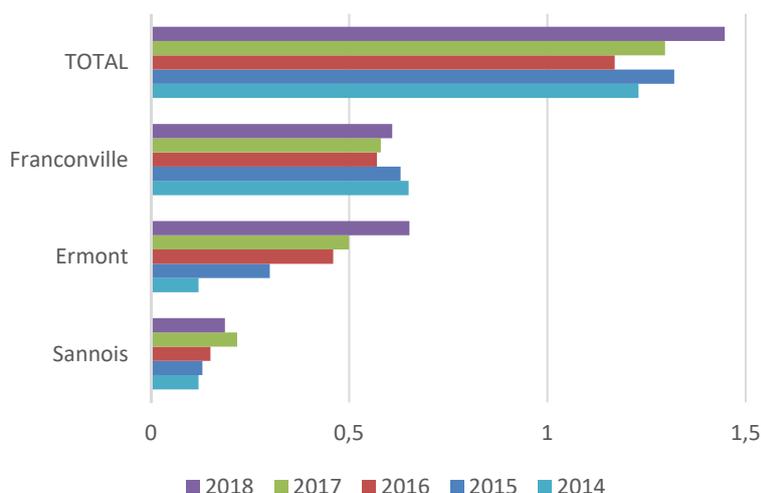
En 2018, la rigueur climatique diminue de 0,32 % par rapport à l'année 2017.

Bâtiments publics tertiaires

Evolution des consommations de chaleur – Parc tertiaire

| | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | |
|---------------------|---------|-------|-------|-------|-------|----------|
| Sannois | | | | | | |
| Chauffage | MWh | 263 | 341 | 469 | 401 | -14,50 % |
| | MWh/DJU | 0,13 | 0,15 | 0,22 | 0,19 | -14,22 % |
| Ermont | | | | | | |
| Chauffage | MWh | 607 | 1 074 | 1 076 | 1 400 | 30,11 % |
| | MWh/DJU | 0,3 | 0,46 | 0,50 | 0,65 | 30,54 % |
| Franconville | | | | | | |
| Chauffage | MWh | 1 290 | 1 327 | 1 249 | 1 307 | 4,64 % |
| | MWh/DJU | 0,63 | 0,57 | 0,58 | 0,61 | 4,98 % |
| ECS | m3 | 132 | 146 | 127 | 128 | 0,79 % |
| | m3/jour | 0,36 | 0,4 | 0,35 | 0,35 | 0,79 % |
| TOTAL | | | | | | |
| Chauffage | MWh | 2 677 | 2 742 | 2 794 | 3 108 | 11,24 % |
| | MWh/DJU | 1,32 | 1,17 | 1,30 | 1,45 | 11,60 % |
| ECS | m3 | 132 | 146 | 127 | 128 | 0,79 % |
| | m3/jour | 0,36 | 0,4 | 0,35 | 0,35 | 0,79 % |

Evolution des consommations de chauffage



Sur l'exercice 2018, on observe une nouvelle hausse de la consommation de chauffage des bâtiments tertiaires, hausse observée chaque année depuis 2014.

Cette augmentation s'explique en partie par le raccordement de nouveaux abonnés.

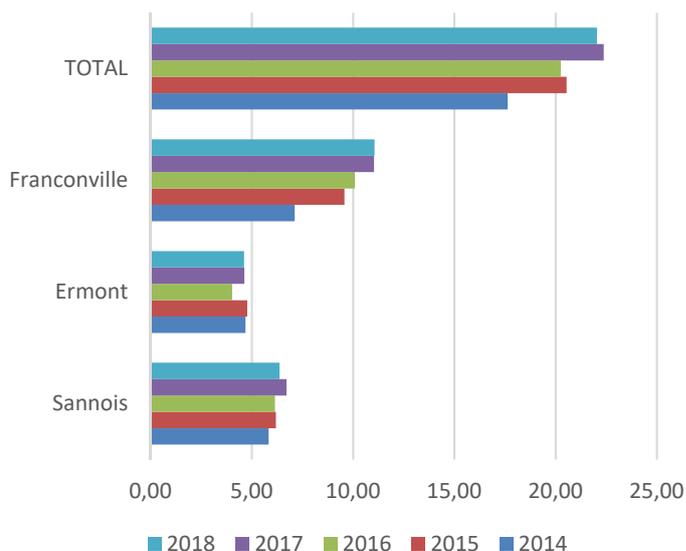
Bâtiments résidentiels

Parc résidentiel en 2018

| | Nombre de logements | Surface (m ²) |
|--------------|---------------------|---------------------------|
| Sannois | 1 746 | 123 868 |
| Ermont | 1 503 | 113 370 |
| Franconville | 3 569 | 247 176 |
| Total | 6 818 | 484 414 |

Evolution des consommations de chaleur – Parc résidentiel

| | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Evolution |
|---------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| Sannois | | | | | | | |
| Chauffage | MWh | 11 044 | 12 585 | 14 402 | 14 460 | 13 688 | -5,34 % |
| | MWH/DJU | 5,83 | 6,19 | 6,14 | 6,71 | 6,38 | -5,03 % |
| ECS | m3 | 53 733 | 53 849 | 56 992 | 59 085 | 57 292 | -3,03 % |
| | m3/jour | 147,21 | 148,75 | 155,72 | 161,43 | 156,54 | -3,03 % |
| Ermont | | | | | | | |
| Chauffage | MWh | 8 868 | 9 710 | 9 445 | 9 975 | 9 903 | -0,72 % |
| | MWH/DJU | 4,68 | 4,78 | 4,03 | 4,63 | 4,61 | -0,40 % |
| ECS | m3 | 44 192 | 42 986 | 40 962 | 38 175 | 41 435 | 8,54 % |
| | m3/jour | 121,07 | 118,75 | 111,92 | 104,30 | 113,21 | 8,54 % |
| Franconville | | | | | | | |
| Chauffage | MWh | 13 469 | 19 463 | 23 672 | 23 769 | 23 736 | -0,14 % |
| | MWH/DJU | 7,12 | 9,57 | 10,09 | 11,03 | 11,06 | 0,19 % |
| ECS | m3 | 71,253 | 75 049 | 79 216 | 81 724 | 79 652 | -2,54 % |
| | m3/jour | 195,21 | 207,32 | 216,44 | 223,29 | 217,63 | -2,54 % |
| TOTAL | | | | | | | |
| Chauffage | MWh | 33 381 | 41 758 | 47 519 | 48 204 | 47 327 | -1,82 % |
| | MWH/DJU | 17,63 | 20,54 | 20,26 | 22,38 | 22,04 | -9,66 % |
| ECS | m3 | 170 045 | 171 884 | 177 710 | 178 984 | 178 379 | -0,34 % |
| | m3/jour | 463,5 | 474,82 | 484,07 | 489,03 | 487,37 | -0,34 % |

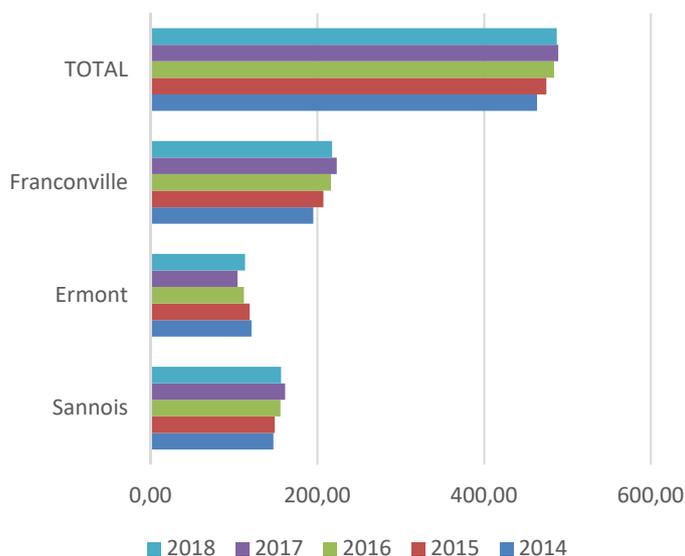


Evolution des consommations de chauffage

On observe des consommations stables sur les trois communes à l'exception de Franconville, commune sur laquelle le raccordement de deux résidences explique une légère hausse en 2018.

Evolution des consommations d'eau chaude sanitaire

La consommation en m³ par jour du patrimoine résidentiel reste stable sur les trois communes. Une légère est observée sur Ermont, due au raccordement de nouveaux abonnés en 2018.



Performance thermique du secteur résidentiel

Dans le cadre de ses études annuelles sur le prix de vente de la chaleur, l'association AMORCE définit trois niveaux de performance énergétique des bâtiments selon leurs consommations d'énergie utile à usage de chauffage et d'eau chaude sanitaire :

- Bâtiment RT 2005 moyen 96 kWh/m²
- Bâtiment parc social moyen 136 kWh/m²
- Bâtiment peu performant 240 kWh/m²

En 2018, la consommation utile du parc résidentiel alimenté par le réseau de chaleur s'élève à 65 165 MWh. En considérant une surface chauffée de 484 414 m², nous obtenons un ratio de 134,5 kWh.m². On peut déduire de ce chiffre la performance énergétique très correcte du parc résidentiel. Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte de la rigueur climatique.

Des efforts sont réalisés tous les ans pour réduire les besoins en chaleur. Toutefois, des actions d'amélioration permettraient une économie forte en terme énergétique mais également économique.

INDICATEURS ECONOMIQUES – LA VENTE DE CHALEUR

La structure tarifaire

Deux termes principaux constituent la structure tarifaire :

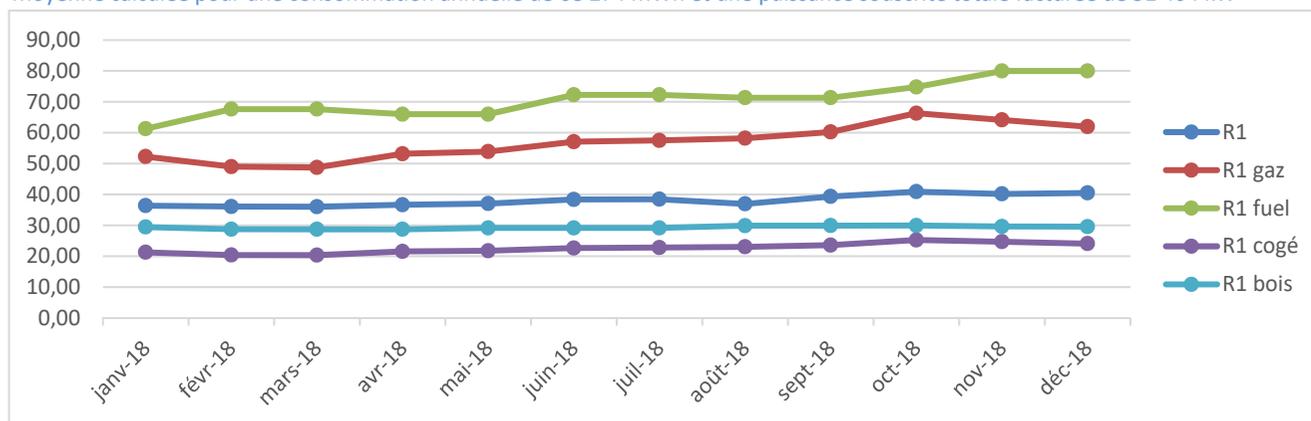
- Le terme R1 constitue un terme variable en fonction de la consommation de chaleur. Il représente le coût des combustibles nécessaires pour assurer la fourniture de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

- Le terme R2 constitue la part abonnement fixe et proportionnelle à la puissance souscrite. Il représente les coûts à la charge du délégataire pour l'entretien des installations et la réalisation des travaux. Le terme R2 est décomposé comme suit :
 - Prestations de conduite et de petit entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - La part de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - L'entretien des branchements et des compteurs primaires,
 - Le gros entretien et renouvellement des installations de production, de distribution et de livraison de chaleur,
 - L'amortissement des études et travaux réalisés, dont l'enveloppe globale a été garantie contractuellement,
 - Le financement des travaux d'extension du réseau

Evolution mensuelle des tarifs de vente de chaleur sur l'exercice 2018

| | janv-18 | févr-18 | mars-18 | avr-18 | mai-18 | juin-18 | juil-18 | août-18 | sept-18 | oct-18 | nov-18 | déc-18 |
|--------------------------|---------|---------|---------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|
| R1 Consommations | | | | | | | | | | | | |
| € HT /MWh | 36,38 | 36,09 | 36,03 | 36,66 | 37,06 | 38,4 | 38,48 | 36,96 | 39,35 | 40,91 | 40,18 | 40,49 |
| € TTC /MWh | 38,38 | 38,07 | 38,01 | 38,68 | 39,10 | 40,51 | 40,60 | 38,99 | 41,51 | 43,16 | 42,39 | 42,72 |
| Ev. | | -0,80% | -0,17% | 1,75% | 1,09% | 3,62% | 0,21% | -3,95% | 6,47% | 3,96% | -1,78% | 0,77% |
| R2- Abonnements | | | | | | | | | | | | |
| € HT /kW | 45,17 | 45,42 | 45,49 | 45,82 | 45,93 | 45,6 | 45,74 | 45,56 | 45,64 | 45,77 | 45,9 | 46,03 |
| € TTC /kW | 47,65 | 47,92 | 47,99 | 48,34 | 48,46 | 48,11 | 48,26 | 48,07 | 48,15 | 48,29 | 48,42 | 48,56 |
| Ev. | | 0,55% | 0,15% | 0,73% | 0,24% | -0,72% | 0,31% | -0,39% | 0,18% | 0,28% | 0,28% | 0,28% |
| Moyenne du tarif* | | | | | | | | | | | | |
| € HT /MWh | 70,39 | 70,29 | 70,28 | 71,16 | 71,64 | 72,73 | 72,92 | 71,26 | 73,71 | 75,37 | 74,74 | 75,15 |
| € TTC /MWh | 74,26 | 74,15 | 74,15 | 75,07 | 75,58 | 76,73 | 76,93 | 75,18 | 77,77 | 79,52 | 78,85 | 79,28 |
| Ev. | | -0,14% | -0,01% | 1,25% | 0,68% | 1,52% | 0,25% | -2,27% | 3,44% | 2,25% | -0,84% | 0,55% |

* Moyenne calculée pour une consommation annuelle de 68 274 MWh et une puissance souscrite totale facturée de 51 404 kW



Le tarif R1 subit de légères variations sur l'exercice, dues essentiellement aux cours des énergies fossiles. Cependant, la stabilité du bois-énergie et du tarif cogénération atténue largement ces variations, comme le montre le graphique ci-dessous.

Le R2 n'évolue que très peu tout au long de l'exercice, ce qui permet de maintenir une bonne stabilité du tarif global en 2018

Evolution et analyse du prix de vente de la chaleur

- Le prix moyen

Le tableau suivant présente l'évolution annuelle du prix moyen depuis 2008. Le prix moyen du réseau correspond au rapport entre le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur de l'exercice et la quantité de chaleur vendue. Son analyse permet de situer le tarif du réseau par rapport à d'autres réseaux de chaleur sur la même période.

| | MWh | kW | Chiffre d'affaires | | Prix Moyen | |
|-------------|--------|--------|--------------------|-----------|------------|-----------|
| | | | € HT | € TTC | € HT/MWh | € TTC/MWh |
| 2018 | 68 274 | 49 416 | 4 786 485 | 5 049 741 | 70,11 | 73,96 |
| 2017 | 66 102 | 46 895 | 4 432 455 | 4 676 240 | 67,05 | 70,74 |
| 2016 | 67 993 | 45 844 | 4 267 114 | 4 501 805 | 62,76 | 66,21 |
| 2015 | 61 637 | 45 797 | 4 115 502 | 4 341 855 | 66,77 | 70,44 |
| 2014 | 52 554 | 39 692 | 3 741 452 | 3 947 232 | 71,19 | 75,11 |
| 2013 | 65 835 | 39 533 | 4 113 000 | 4 758 201 | 62,47 | 71,82 |
| 2012 | 63 256 | 39 533 | 4 022 369 | 4 637 773 | 63,59 | 73,32 |
| 2011 | 57 824 | 46 730 | 4 579 986 | 5 276 740 | 79,21 | 91,26 |
| 2010 | 69 996 | 49 119 | 5 611 943 | 6 490 263 | 80,18 | 92,72 |
| 2009 | 64 118 | 49 119 | 4 973 647 | 5 726 808 | 76,97 | 88,63 |
| 2008 | 66 862 | 49 119 | 5 405 134 | 6 250 908 | 80,84 | 93,49 |

On observe une légère hausse du prix moyen de la chaleur sur l'exercice 2018 (+ 5%). Cette hausse s'explique par une diminution des consommations liée à une rigueur climatique douce sur l'année 2018. La structure tarifaire, intégrant une part fixe, augmente mécaniquement le prix moyen d'un réseau dès lors que les consommations sont réduites du fait notamment de la rigueur climatique.

INDICATEURS FINANCIERS : LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation, joint en annexe, est établi annuellement par le délégataire qui retrace pour l'exercice l'ensemble des produits et charges relatifs à l'exécution du service et à la réalisation des projets contractuels.

Le compte d'exploitation 2018 peut être résumé ainsi :

| Poste | €HT |
|-------------------------|-----------|
| Produits | 6 382 095 |
| Charges | 5 973 074 |
| Résultat brut | 409 021 |
| Frais financiers | - 350 098 |
| Impôts sur les sociétés | - 20 287 |
| Résultat net | 38 636 |

Produits

Le chiffre d'affaires annuel est composé essentiellement des ventes d'énergie thermique aux abonnés, les ventes d'électricité produite par les installations de cogénération et les droits de raccordements perçus en participation aux opérations de raccordement des nouveaux abonnés.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur sur l'exercice 2018 s'élève à 4 822 644.21 €HT.

Evolution du chiffre d'affaire relatif à la vente de chaleur

| | R1 | | R2 | | Total | | Ev. |
|------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | € HT | € TTC | € HT | € TTC | € HT | € TTC | |
| 2018 | 2 591 698 | 2 734 242 | 2 230 926 | 2 353 627 | 4 822 644 | 5 087 869 | 8,8 % |
| 2017 | 2 322 702 | 2 450 451 | 2 108 499 | 2 224 466 | 4 431 201 | 4 674 917 | 3,8 % |
| 2016 | 2 232 432 | 2 355 216 | 2 034 682 | 2 146 590 | 4 267 114 | 4 501 805 | 3,7 % |
| 2015 | 2 174 089 | 2 293 664 | 1 941 413 | 2 048 191 | 4 115 502 | 4 341 855 | 10,0 % |
| 2014 | 1 959 346 | 2 067 110 | 1 782 106 | 1 880 122 | 3 741 452 | 3 947 232 | - 16,5 % |
| 2013 | 2 758 760 | 3 299 477 | 1 354 240 | 1 428 724 | 4 113 000 | 4 728 201 | 1,9 % |
| 2012 | 2 795 554 | 3 343 483 | 1 226 815 | 1 294 290 | 4 022 369 | 4 637 773 | - 12,1 % |
| 2011 | 3 154 998 | 3 773 378 | 1 424 988 | 1 503 362 | 4 579 986 | 5 276 740 | - 18,7 % |
| 2010 | 4 040 167 | 4 832 040 | 1 571 776 | 1 658 224 | 5 611 943 | 6 490 263 | 21,2 % |
| 2009 | 3 401 491 | 4 068 183 | 1 572 156 | 1 658 625 | 4 973 647 | 5 726 808 | - 8,4 % |
| 2008 | 2 769 079 | 4 652 454 | 1 515 122 | 1 598 454 | 5 405 134 | 6 250 908 | |

L'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public le 1^{er} juillet 2011 avait fait chuter le chiffre d'affaires lié à la vente de chaleur grâce à l'application des nouveaux tarifs de vente de chaleur. Une nouvelle chute du chiffre d'affaires est observée sur l'exercice 2014, expliquée par la baisse du prix de la chaleur grâce à l'application du tarif bois-énergie.

Sur l'exercice 2018, on observe une hausse de près de 9% due essentiellement à la hausse du coût des combustibles fossiles ainsi qu'à l'augmentation des consommations de chaleur.

Il est à noter que cette hausse est atténuée du fait de l'utilisation d'énergies renouvelables, dont les coûts d'achat sont stables entre 2017 et 2018.

Charges

Programme contractuel d'investissements en premier établissement de renouvellement

Au 31 décembre 2018, le montant des immobilisations en cours s'élève à 2 666 787 €^{HT}, dont 1 588 396 € pour l'extension du réseau sur la commune d'Ermont et le solde de 1 078 391 € correspondant aux travaux de raccordement en cours.

Charges de gestion courante

| | |
|--|---------------------------|
| - Gros entretien et renouvellement des installations | 277 920 € ^{HT} |
| - Achat d'énergie (combustible, électricité) | 3 201 372 € ^{HT} |
| - Frais de personnel | 265 784 € |
| - Sous-traitance | 176 634 € |
| - Frais généraux | 368 731 € |
| - Redevance au délégant | 273 594 € |

CONCLUSION

A la lecture du présent rapport, on constate que la gestion financière du SICSEF est orientée essentiellement vers la gestion du personnel qui mène la politique du SICSEF. Par ailleurs, les principales dépenses de l'exercice ont vocation à financer le suivi de la qualité du service, le développement de la solution réseau de chaleur ainsi que les programmes de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie portés par le SICSEF.

Il est à noter que ces orientations se poursuivent depuis plusieurs années. Elles seront reconduites pour les exercices à venir.

Au cours de l'exercice 2018, le réseau de chaleur du SICSEF a distribué plus de 68 GWh de chaleur pour les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire des usagers du réseau. Le réseau alimente, au 31 décembre 2018, 6 818 logements et une quinzaine de bâtiments publics, ce qui représente une évolution moyenne de près de 10% des besoins, grâce au raccordement de nouveaux abonnés.

Les efforts du SICSEF et de son délégataire se poursuivront en 2019 pour le développement du réseau de chaleur sur la commune de Sannois. En effet, un programme d'extension est prévu permettant le raccordement de bâtiments municipaux mais également du programme immobilier porté par ICADE et de la piscine Williot.

En 2019 seront mis en service des sous-stations installées en 2018 sur la commune de Franconville, notamment la nouvelle résidence ATTIK ainsi que le groupe scolaire Ferdinand Buisson.

Enfin, sur la commune d'Ermont, le programme d'extension engagé en 2017 s'achèvera en 2019 par le raccordement du lycée van Gogh et du gymnase Van Gogh.

En dehors du développement du réseau de chaleur existant, le SICSEF poursuit les études dont les objectifs consistent à développer la solution réseau de chaleur sur le territoire par l'extension de réseaux existants ou la création de nouveaux réseaux, à favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable ou de récupération sur le territoire et à maintenir un service public compétitif de qualité.

Ces études se poursuivront sur l'exercice 2019 pour apporter aux maîtres d'ouvrages décisionnaires tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

Enfin, depuis 2017, le SICSEF s'est engagé dans un programme de sensibilisation important en collaboration avec les accueils de loisir des communes membres. L'objectif est que nos jeunes générations bénéficient de meilleures connaissances sur le thème large de l'énergie et qu'ils soient sensibilisés aux contraintes et leviers existants.

Ce programme de sensibilisation évolue chaque année en fonction des retours des différents acteurs, qui contribuent à améliorer continuellement nos actions.

ANNEXES

- Annexe 1 Plan du réseau de chaleur au 31 décembre 2018**
- Annexe 2 Compte administratif du SICSEF pour l'exercice 2018**
- Annexe 3 Consommation de chaleur par sous-station en 2018**
- Annexe 4 Compte d'exploitation de l'exercice 2018**